

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE GESTION DE COURSE

PREAMBULE

Le matériel de Gestion de Course est la propriété du Comité Régional de Canoë Kayak de Lorraine. Son lieu de stockage est le bureau du Comité Régional, situé à la Maison Régionale des Sports de Lorraine, 13 rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE.

Il peut être mis à disposition,

- o des clubs (à jour de leur cotisation au CR)
- o des Comités Départementaux (à jour du versement de la participation PDRN)
- o de l'ETR
- o autres (sur décision du Bureau)

pour l'organisation d'une compétition sportive qui doit être approuvée par le Comité Régional de Canoë Kayak.

ARTICLE 1

- o faire une demande écrite au moins quinze jours avant son utilisation auprès du Comité Régional.
- o avoir contracté une assurance multi garantie (si vous ne l'avez déjà).
- o verser une caution de 1 500€ et signer la convention de prêt.
- o le transport aller et retour est à la charge de l'emprunteur.
- o le matériel devra être rendu en état de marche et propre.
- o l'utilisateur devra se conformer à la notice d'utilisation.
- o un état du matériel sera effectué avant et au retour du prêt.
- o ce matériel comprend :
 - 1 imprimante réseau laser monochrome HL 2150 Brother.
 - 2 adaptateurs USB 2.0 A série DB9L / DB25M.
 - 1 Pocket Nub mini 4 ports USB 2.0 autoalimenté Kensington.
 - 1 switch 8 ports 10/100 Intel Atom N270 160GO 1GO écran 10.2
 - 2 next Boole Samsung NC 10 Intel Atom N270 160 GO 1GO écran 10.2 Windows XP Home couleur bleu.

ARTICLE 2

Je soussigné NOM Prénom

Représentant de la structure

N° de licence :

Demande à utiliser le matériel de Gestion de Course duau

et m'engage à me conformer aux recommandations et instructions citées ci-dessus.

En cas de non respect de l'ensemble des consignes et des dégradations je m'engage à payer l'ensemble des détériorations occasionnées lors du prêt.

ARTICLE 3

La présente convention sera signée par un membre du Bureau (décision du 25/02/2003) et par la personne accréditée pour le prêt du matériel de Gestion de Course.

Sa signature devra être précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait le à

Signature du représentant du Comité Régional

Signature de l'emprunteur

Nom :

Prénom :